



## **Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de L'Union Régionale d'Art Photographique des Pays de la Loire**

**Samedi 14 octobre à 9h00**

Le 14 octobre 2023, à Montreuil-Juigné (49460) Centre Jacques Prévert, Salle Bernard Palissy, Rue Henri David, les membres de l'association **Union Régionale d'Art Photographique des Pays de la Loire UR06 (entité de la Fédération Photographique de France FPF)** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de Brigitte Barbier Rondel, Présidente.

Il est établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée est présidée par Mme Barbier Rondel Brigitte, Présidente de l'association. Elle est assistée d'un secrétaire de séance, M. Gérard Barbier, Responsable Régional des Compétitions de l'association.

Mme Christine Gaboriau, Trésorière de l'association, est désignée comme scrutateur.

### **Rappel des articles des Statuts et du Règlement Intérieur 2018 de l'UR par la Présidente Extrait de l'article 9 des Statuts 2018 de l'UR06**

#### **« Assemblée Générale Extraordinaire**

Cette Assemblée ne peut délibérer que si la moitié au moins des membres de l'Union Régionale est présente ou représentée. Les votes ne seront acquis qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, après défalcation des abstentions. »

#### **Extrait du Règlement Intérieur 2018 de l'UR06**

« Tout adhérent ou membre individuel peut transmettre nominativement son pouvoir à un autre adhérent ou membre individuel de son choix.

Un adhérent ne peut porter qu'un maximum de trois pouvoirs.

Le président d'une collectivité peut, en cas d'empêchement, se faire représenter par un adhérent de son association titulaire de la carte fédérale mais il ne peut transmettre qu'un pouvoir unique à une autre collectivité nommément désignée ou à un membre du Conseil d'Administration. »

L'UR comprenant 301 membres et 21 clubs soit 322 voix, le quorum à atteindre est de 161 voix.

L'ordre du jour est rappelé par la Présidente :

Approbation des nouveaux statuts de l'UR06 faisant suite à la réforme nationale de la FPF.

La Présidente précise que le projet soumis au vote a été adressé à chacun des membres en accompagnement des convocations.

109 membres sont présents ou représentés, le quorum n'étant pas atteint, l'Assemblée générale extraordinaire n'a pas pu valablement délibérer, conformément à l'article 09 des statuts.

La séance est levée à 09h20.



Aucune précision n'étant apportée dans les statuts 2018 de l'Union Régionale, nous référant à l'article 22 des statuts 2021 de la Fédération Photographique de France stipulant que si le quorum n'est pas atteint, une AGE peut se réunir dans un délai de deux semaines, sans considération de quorum, il est décidé à 09h30 de tenir une seconde assemblée générale extraordinaire afin de ne pas obliger tous les membres à se déplacer ultérieurement.

Il est procédé à l'approbation des nouveaux statuts.  
De l'avis général, la procédure de vote se fait à main levée.

Les décisions doivent être actées à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, après défalcation des abstentions.  
Les nouveaux statuts sont adoptés avec un total de 109 voix sur 109.

La présidente remercie les membres présents pour leur confiance et leur engagement.

La séance est levée à 09h45.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et le Secrétaire de séance.

A Montreuil, le 14 octobre 2023

La Présidente de séance  
Brigitte Barbier Rondel

Le Secrétaire de séance  
Gérard Barbier

Membre du CA  
Pascal Stehly



## **Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Union Régionale d'Art Photographique des Pays de la Loire**

**Samedi 14 octobre à 10h00**

Le 14 octobre 2023, à Montreuil-Juigné (49460) Centre Jacques Prévert, Salle Bernard Palissy, Rue Henri David, les membres de l'association **Union Régionale d'Art Photographique des Pays de la Loire UR06 (entité de la Fédération Photographique de France FPF)** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de Brigitte Barbier Rondel, Présidente.

L'Assemblée est présidée par Mme Barbier Rondel Brigitte, Présidente de l'association. Elle est assistée d'un secrétaire de séance, M. Gérard Barbier, Responsable Régional des Compétitions de l'association. Mme Christine Gaboriau, Trésorière de l'association, est présente.

Les décisions sont actées sans considération de quorum mais à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, après défalcation des abstentions. 109 membres sont présents ou représentés.

L'ordre du jour est rappelé par la Présidente :

- Approbation du Rapport Moral de la Présidente.
- Approbation du Rapport Financier de la Trésorière.
- Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration.
- Admission des membres candidats à l'entrée au CA.
- Lectures des comptes-rendus d'activités des différents commissaires.
- Remises des récompenses régionales et nationales.
- Remise de distinctions fédérales.
- Tour de table.

La Présidente précise que l'ensemble des documents ont été adressés à chacun des membres en accompagnement des convocations.

### **Lecture des rapports**

Il est fait lecture du rapport moral et du rapport financier sans débat ni éléments avancés.

De l'avis général, les votes se font à main levée.

Mise aux votes du rapport moral : approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés soit 109 voix.

Mise aux votes du rapport financier : approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés soit 109 voix.



## Membres du Conseil d'Administration

### Démissions de membres

L'assemblée prend acte des démissions de Christine Gaboriau de ses fonctions de trésorière et de Jean Michel Rousseau de ses fonctions de commissaire formation.

### Renouvellement de mandats

Bernard Pechereau du PC Brétignollais ne se représente pas.  
Benoit Collet du PC de Pornichet renouvelle sa candidature.  
Jean Veneau du PVC GM de Mayet renouvelle sa candidature.

### Candidatures à l'entrée au CA

Michel Lacroix du club Arrêt sur Image de Talmont St Hilaire  
Joël Lemoine du PC Brétignollais  
Pascal Stehly du club Arrêt sur Image de Talmont St Hilaire

### Election des membres

Benoit Collet et Jean Veneau sont réélus à l'unanimité des membres présents ou représentés soit 109 voix.  
Michel Lacroix, Joël Lemoine et Pascal Stehly sont élus à l'unanimité des membres présents ou représentés soit 109 voix et rejoignent la CA.  
L'ensemble des membres adresse félicitations et bienvenue aux mandatés.

Il est précisé qu'une réunion par visioconférence aura lieu le jeudi 19 octobre pour l'attribution des différents postes.

La Présidente adresse ses sincères remerciements à Bernard Pechereau, ancien webmaster pour sa gestion du site régional et à Christine Gaboriau pour son gros investissement et tout le travail accompli sur le poste de trésorière.

## Intervention des différents commissaires

Il est ensuite fait lectures des différents comptes-rendus d'activités par les commissaires. S'ensuit les remises de récompenses régionales et nationales ainsi que différentes distinctions dans une ambiance très conviviale.

## Tour de table

Lors de ce débat de fin de séance ouvert à tous les membres présents, un seul élément est avancé : quelle est la position de la Fédération Photographique de France vis-à-vis de l'Intelligence Artificielle ?

La Présidente fait lecture d'un article paru sur la Lettre de la Fédé de septembre : « La position fédérale, qui rejoint les positions internationales – FIAP et autres fédérations -, ne reconnaît pas l'IA comme photographie.

Le Département National des Compétitions en tient compte et intègre dans son règlement l'interdiction d'utiliser l'IA. Est entendu par « IA » l'aide à la création (incrustation de morceaux d'images n'appartenant pas à l'auteur) et non l'aide à la retouche photo (outils permettant d'améliorer la densité, les contrastes, la couleur, le bruit etc.). Tous les éléments composant l'image doivent appartenir à l'auteur. Voir page 15/50 du guide des compétitions 2023. »

Gérard Barbier prend la parole et insiste sur le fait que la législation actuelle n'est pas adaptée à l'IA.



La présidente remercie les membres du CA pour la confiance qu'ils lui accordent depuis cinq ans et pour le travail remarquable qu'ils accomplissent ainsi que tous les membres pour leur présence, leur soutien et leur attention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et le Secrétaire de séance.

A Montreuil, le 14 octobre 2023

La Présidente de séance  
Brigitte Barbier Rondel

Le Secrétaire de séance  
Gérard Barbier

Membre du CA  
Pascal Stehly



## **Procès-verbal d'attribution des postes du Conseil d'Administration de l'Union Régionale d'Art Photographique des Pays de la Loire**

**Réunion par visioconférence le jeudi 19 octobre à 18h00**

Le 19 octobre 2023, Palissy, les membres constituant le Conseil d'administration de l'association **Union Régionale d'Art Photographique des Pays de la Loire UR06 (entité de la Fédération Photographique de France FPF)** se sont réunis par visioconférence pour procéder à l'attribution des différents postes proposés.

### Sont présents à cette réunion

Brigitte Barbier Rondel, Michel Lacroix, Jean Veneau, Gérard Barbier, Benoit Collet, Jean-Christophe Javault, Jean-Pierre Deroef, Joël Lemoine et Pascal Stehly.

### Sont excusés

Jean-Paul Hennion et Alain Besnard.

Ces deux membres excusés ont fait part de leur volonté de se représenter sur leurs anciens postes respectifs.

### Ordre du jour de cette réunion

Attribution des postes à tenir au Conseil d'Administration.

Michel Lacroix, membre le plus ancien ouvre la séance à 18h15, remercie les membres pour leur présence et propose le poste de Président de la Région.

L'ensemble des membres est favorable à un vote à main levée.

A la question « Y a-t-il un candidat pour occuper le poste de Président ? »

Seule Brigitte Rondel se représente sur le poste et est élue à la majorité des membres présents.

La Présidente ainsi élue prend la parole, et propose les différentes fonctions à occuper aux membres.

Tous les membres sont élus à la majorité des membres présents.

Il en résulte la constitution du CA suivante :

### **Bureau**

Présidente : Brigitte Barbier Rondel.

Secrétaire : pas de candidat, poste assuré par Brigitte Barbier Rondel, Présidente.

Trésorier : Pascal Stehly.

### **Commissions**

Responsable Régional des Compétitions : Gérard Barbier.

Commissaire Papier Monochrome : Jean Veneau.

Commissaire Papier Couleur : Alain Besnard.

Commissaire Papier Nature : Jean-Christophe Javault.

Commissaire IP Monochrome et Couleur : Benoit Colle.

Commissaire IP Nature : Jean-Christophe Javault.

Commissaire Auteur : Jean-Pierre Deroef.

Commissaire Audiovisuel : Jean-Paul Hennion.

Responsable Formation : Michel Lacroix.

Webmaster site – Réseaux sociaux – Communication : Joël Lemoine.



La présidente remercie les membres du CA pour leur engagement et la confiance qu'ils lui accordent à travers leurs votes.

Elle précise que cette saison encore elle mettra tout en œuvre pour répondre à leurs attentes et à celles des membres de l'Union Régionale.

Elle annonce également qu'en octobre 2024, elle mettra fin à son deuxième mandat de trois ans précisant qu'elle souhaite laisser la place à une nouvelle gouvernance qui elle espère apportera une orientation différente et de nouveaux projets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et le Secrétaire de séance.

A Legé, le 19 octobre 2023

La Présidente de séance  
Brigitte Barbier Rondel

Le Secrétaire de séance  
Gérard Barbier

Trésorier  
Pascal Stehly